

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 29 MARS 2018

*NOMBRE DE MEMBRES :*

- en exercice	11
- présents	8
- absent	0
- votants par procuration	3
- total des votants	10

xxx

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 29 mars, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROUX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Philippe LEROUX, Président

Madame Anne NOËL, Madame Martine HERBERT, Madame Michelle APPERCELLE, Madame Arlette ASSE, Monsieur Benoit BEAUDOIN, Madame Julie GILBERT D'HALLUIN, Madame Marie DEHAIS

Etaient excusées :

Madame Claudine COUTURE, Vice-présidente	qui donne pouvoir à	Monsieur Philippe LEROUX
Madame Carole BIGUEUR	qui donne pouvoir à	Madame Arlette ASSE
Madame Fabienne MANDEVILLE	qui donne pouvoir à	Monsieur Benoit BEAUDOIN

Délibération n°:

D.7/03.2018

Objet :

Budget C.C.A.S. - Compte Administratif 2017

Délibération n° : **D.7/03.2018**  
Objet : **Budget C.C.A.S. - Compte Administratif 2017**

Monsieur le Président du CCAS, en tant qu'ordonnateur rend compte annuellement des opérations qu'il a exécutées.

Aussi à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget CCAS.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2017 (n° D.10/03.17) approuvant le budget CCAS 2017,

Vu la délibération en date du 12 septembre 2017 (n° D.36/09.17) approuvant la décision modificative n°1 relative à l'exercice 2017,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable public,

Considérant que Madame Martine HERBERT a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mr Philippe LEROUX, Président du CCAS s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Martine HERBERT au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2017 du CCAS, annexé à la présente délibération,

Délibération n° : D.7/03.2018  
Objet : Budget C.C.A.S. - Compte Administratif 2017

Conformément aux balances du Receveur Municipal, le Compte Administratif 2017 du budget CCAS se présente de la manière suivante :

		Année 2016			Année 2017		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	18 476,86	967 931,46	986 408,32	10 203,59	1 003 241,60	1 013 445,19
	Mandats émis (B)	6 652,40	965 096,03	971 748,43	10 102,93	991 018,94	1 001 121,87
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>11 824,46</b>	<b>2 835,43</b>	<b>14 659,89</b>	<b>100,66</b>	<b>12 222,66</b>	<b>12 323,32</b>
<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>32 467,99</b>	<b>87 126,84</b>	<b>119 594,83</b>	<b>44 292,45</b>	<b>89 962,27</b>	<b>134 254,72</b>
<b>(3) TOTAL (1+2)</b>		<b>44 292,45</b>	<b>89 962,27</b>	<b>134 254,72</b>	<b>44 393,11</b>	<b>102 184,93</b>	<b>146 578,04</b>
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	2 036,84	0,00	2 036,84	7 375,44	0,00	7 375,44
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>		<b>- 2 036,84</b>	<b>0,00</b>	<b>- 2 036,84</b>	<b>- 7 375,44</b>	<b>0,00</b>	<b>- 7 375,44</b>
<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>		<b>42 255,61</b>	<b>89 962,27</b>	<b>132 217,88</b>	<b>37 017,67</b>	<b>102 184,93</b>	<b>139 202,60</b>

Les disponibilités à reprendre au budget primitif 2018 s'établissent, par conséquent, à la somme de 139 202,60 €.

PJ : Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2017

Monsieur Philippe LEROUX, Président en exercice ne prenant pas part au vote.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour expédition conforme,  
Le Président du C.C.A.S. de Lillebonne,  
Philippe LEROUX



